

Décharge

Circuit cyclotouristique « 11/19 = 51 »



CHAÎNE DES TERRILS

Date de la sortie cyclo sur laquelle vous vous êtes inscrit.s :

Le.s participant.s (nom.s et prénom.s) :

Assure.nt :

- Pratiquer une activité sportive régulière et attestent sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du cyclotourisme.
- Utiliser un vélo conforme à la législation et à la sécurité.
- Porter un casque et un gilet jaune tout au long de l'activité.
- Autoriser les participants mineurs à participer à l'activité. Les participants mineurs seront sous la responsabilité de leur représentant légal qui doit être présent le jour de la sortie.
- Que les participants mineurs qu'ils accompagnent sont en possession de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR).
- Dégager les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance technique ou physique.
- Se conformer aux consignes de sécurité des guides.
- Avoir en leur possession le matériel de réparation nécessaire en cas de besoin.

Le circuit emprunte des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. A ce titre les participants doivent se conformer scrupuleusement au code de la route et à la réglementation en vigueur.

Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par les organisateurs, les participants reconnaissent et conviennent que l'activité peut être dangereuse et est susceptible de présenter des risques de danger pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels.

Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile et sera seul responsable en cas d'accident dont il sera victime ou auteur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel des participants.

Un bon cyclotouriste respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballages et de respecter tous les lieux traversés tout au long du circuit.

Le.....à.....

Signature.s du ou des participant.s inscrit.s :